

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes

ARRÊTÉ PORTANT ABROGATION DES ARRÊTES D'INTERDICTION D'ACCÈS AUX MASSIFS FORESTIERS, AUX BERGES DES FLEUVES, CANAUX ET RIVIÈRES AINSI QU'AU RIVAGE DE LA MER SUR LE LITTORAL

ARRÊTÉ N° C2020-05-11-01

Le préfet des Alpes-Maritimes Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Vu l'arrêté n°C2020-03-20-16 du 30 mars 2020 d'interdiction d'accès aux massifs forestiers des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté n°C2020-03-29-01 du 30 mars 2020 d'interdiction d'accès aux berges des fleuves, canaux et rivières des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté C2020-03-22-14 du 22 mars 2020 interdisant l'accès au rivage de la mer sur le littoral ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRÊTE

Article 1 : Les arrêtés suivants sont abrogés :

- l'arrêté n°C2020-03-20-16 du 30 mars 2020 d'interdiction d'accès aux massifs forestiers des Alpes-Maritimes ;
- l'arrêté n°C2020-03-29-01 du 30 mars 2020 d'interdiction d'accès aux berges des fleuves, canaux et rivières des Alpes-Maritimes ;
- l'arrêté C2020-03-22-14 du 22 mars 2020 interdisant l'accès au rivage de la mer sur le littoral.
- **Article 2 :** Les particuliers ont la possibilité de déposer leur recours devant le Tribunal administratif par la voie électronique via l'application internet "télérecours citoyens" (<u>www.telerecours.fr</u>).
- Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes admistratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Article 4 : Les agents de l'Office national des forêts, de la Direction départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, de la police nationale, de la gendarmerie et des polices municipales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nice, le 11 mai 2020

Le Préfet des Alpes-Maritimes

Bey ard GONZALEZ